

Primes maladie : adapter la déduction fiscale à l'évolution des coûts

Miriam Moser (UDC)

Les montants actuellement fiscalement déductibles au titre des primes d'assurance-maladie reposent sur un système forfaitaire qui n'a que peu évolué depuis plus de vingt ans, alors que les primes ont fortement augmenté durant la même période.

Il en résulte un décalage croissant entre les charges effectivement supportées par les contribuables et les montants fiscalement reconnus. Aujourd'hui, pour les adultes, même en choisissant la prime la plus basse avec la franchise la plus élevée, il n'est plus possible de déduire l'entier des primes.

Les primes maladie ne sont pas un choix. Elles sont imposées et nécessaires. Leur déduction fiscale devrait donc suivre la réalité de leur coût.

Par ailleurs, les primes varient fortement selon l'âge. Un enfant, un jeune adulte et un adulte ne paient pas les mêmes montants, alors que la déduction ne reflète que partiellement ces différences. Cela crée une inégalité de traitement entre les assurés selon leur situation.

Nous invitons le Gouvernement à proposer les adaptations nécessaires des bases légales et réglementaires, afin que la déduction fiscale des primes d'assurance-maladie, dans le cadre de l'impôt cantonal et communal, tienne mieux compte de l'évolution des primes et de la situation des assurés.

La déduction devra être fixée :

- **pour les adultes et les jeunes adultes, sur la base de la prime annuelle la plus basse disponible dans le canton du Jura avec franchise maximale ;**
- **pour les enfants, sur la base de la prime annuelle la plus basse avec franchise minimale.**

Afin de garantir une mise en œuvre simple et applicable, ces montants devront être adaptés chaque année sur la base des primes publiées l'année précédente.

Miriam Moser (UDC)

Co-signataires

- Francine Stettler (UDC)
 - Brigitte Favre (UDC)
 - Philippe Rottet (UDC)
 - Irmin Rais (UDC)
 - Lionel Montavon (UDC)
 - Alain Koller (UDC)
 - Francis Carnal (UDC)
 - Stéphane Girardin (UDC)
 - Damien Lachat (UDC)
 - John Moser (UDC)
 - Jean-Marc Bouduban (UDC)

- Lysiane Farner (UDC)
- Cindy Spies (UDC)
- Fabian Zürcher (UDC)
- Frédéric Juillerat (UDC)

Intervention déposée officiellement le 20 mai 2026